**Communiqué de Presse : 15 mai 2017**

Mobilisation générale après l’épisode de gel

**Mardi 9 mai, la Région Nouvelle-Aquitaine a réuni, avec la préfecture de Région, le réseau des Chambres d’agriculture, les responsables professionnels et les Départements pour faire un examen de la situation suite aux récents épisodes de gel qui viennent de frapper l’intégralité de la région.**

Un point global a été réalisé à l’échelle de la Nouvelle-Aquitaine pour chacune des filières touchées (viticulture, arboriculture, céréales, cultures légumières ...).

A l’évidence, les conséquences seront très importantes pour l’agriculture et le secteur agroalimentaire régional.

Il s’agit de l’épisode de gel le plus grave depuis 1991 et cette fois le gel a frappé des exploitations déjà fragilisées, avec des situations économiques pour certaines largement dégradées du fait d’aléas climatiques importants ces dernières années.

Le gel a touché le territoire de façon hétérogène. Dans certaines zones la situation est globalement très sérieuse pour la quasi-totalité des exploitations. Dans d’autres zones, ce sont des parcelles isolées qui ont connu de très graves dégâts.

Cette situation appelle une mobilisation efficace et coordonnée des Pouvoirs Publics et au-delà de l’ensemble des acteurs : Banques, MSA, assureurs…

Dans cet esprit, un train de mesures sera également mis en œuvre pour accompagner l’ensemble des exploitations agricoles sinistrées de façon équitable sur tout le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Sur le plan **technique**, les Chambres d’agriculture et les différents réseaux techniques, proposent un accompagnement pour garantir la production des cultures épargnées et relancer les cultures touchées par le gel pour préparer l’avenir et les récoltes futures.

Sur le plan **réglementaire**, des demandes sont faites pour que les agriculteurs sinistrés puissent bénéficier de dérogations « pour cas de force majeure » dans le cadre de leurs engagements pris lors de leur déclaration PAC 1er et 2nd pilier (MAE, OCM, verdissement…).

Sur le plan **social**, en partenariat avec les Conseils Départementaux concernés, une attention particulière sera portée aux situations les plus délicates. Il s’agira également de mettre en œuvre les outils des cellules départementales de soutien et d’activer tous les leviers permettant de **conserver l’emploi** au sein des exploitations et des entreprises du secteur (activité partielle, maintien des contrats d’apprentissage…).

Sur le plan **financier**, un travail de partenariat avec les banques permettra de débloquer de la trésorerie au sein des exploitations (report de prêt, échéancier…) et de travailler à une restructuration de la dette pour les exploitations le nécessitant.

Des mesures de crise sont mises en place par les services de l'Etat pour accompagner les agriculteurs sinistrés :

- accès au chômage partiel pour les éventuels salariés

- le dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles touchées par le gel. Sur ce point, les maires pourront formuler, au nom de l'ensemble des contribuables concernés de leur commune, une demande collective auprès des services fiscaux.

D'autres pourront le cas échéant être sollicités :

* Pour les productions et biens non assurables (arboriculture, pertes de fonds), une indemnisation au titre des **calamités agricoles** pourra être sollicitée (sous réserve des conclusions des commissions d’expertise départementales en cours)
* Application des dispositifs **de report, de prise en charge des cotisations MSA, …**
* Demande d’enveloppe dans le cadre du **Fonds d’allègement des charges**
* Demande d’aménagements fiscaux auprès du Ministère des finances

L’ensemble des participants sont également convenus que Profession et Pouvoirs publics devaient **œuvrer collectivement pour développer la couverture assurantielle des agriculteurs. A ce titre, il convient de rappeler que le contrat socle bénéficie d'un taux de subvention de 65% de la prime payée.** Parallèlement, il est urgent d’améliorer l’accès à des contrats multirisques climatiques appropriés aux situations de chaque filière en vue de la généralisation de la souscription des exploitations. Seule cette mesure permettra de faire face de façon pérenne à ce type de crise climatique. Dans cette perspective des initiatives seront prises très rapidement dans ce domaine à l’échelle régionale.

**L’accompagnement des Chambres d’Agriculture**

Pour cette première réunion, le réseau des Chambres d'agriculture s’est mobilisé pour consulter et consolider les remontées du terrain. Les Chambres d’agriculture ont présenté un premier état des lieux commenté sur les dégâts observés. Cet état de lieux a été complété par les différentes filières présentes.

L’expertise sur l’importance du gel et de ses impacts se poursuit pour qualifier la situation, avec l’organisation de visites sur le terrain avec pour certains départements l’envoi d’un email invitant les personnes ayant subi des dégâts à faire parvenir leurs observations par retour et la mise en place de numéro vert pour répondre aux questions.

Des réunions sont organisées avec les services administratifs des DDT(M), des unités territoriales de la DIRECCTE, des DDFIP, les MSA, les banques afin d’évoquer tous les dispositifs d’accompagnement mobilisables (activité partielle, calamités, dégrèvements et exonérations fiscales…).

Des notes techniques ont été rédigées, en particulier avec des flashs gel des Bulletins de Santé du Végétal en viticulture. Des essais seront mis en place pour définir les conduites de culture à adopter.

Tous les dispositifs d’accompagnement (économique, social, psychologique) des agriculteurs en situation fragile seront également mobilisés par les Chambres d’agriculture pour la sortie de crise en agriculture ou la réinsertion professionnelle. "

**Structures présentes lors de la réunion :**

Région

Etat (SGAR, DRAAF)

Fédération des vins de Bergerac Duras

Fédération des caves viticoles d’aquitaine,

CIVB

BNIC

Fédération des interprofessions bassin Charentes Cognac

Chambre régionale d’agriculture de Nouvelle-Aquitaine

Chambres d’agriculture de Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde

Conseils départementaux Charente—Maritime, Dordogne, Gironde